

CULTURE**Cinéma municipal Le Luxy**

Convention avec le lycée Romain Rolland

Demande de subvention auprès de la Direction Régionale des affaires culturelles

EXPOSE DES MOTIFS

Le lycée Romain Rolland d'Ivry, lycée à dominante artistique, propose sur le territoire d'Ivry une option cinéma qui contribue à faire la spécificité et la qualité de cet établissement scolaire.

Le Luxy s'est inscrit depuis de nombreuses années dans une collaboration étroite avec cette option, en accueillant les projections des films du baccalauréat, en proposant une programmation de films adaptés, et en favorisant l'accès des lycéens aux séances, notamment aux soirées-rencontres avec les réalisateurs et les critiques.

Cette collaboration jusqu'ici informelle vient de trouver une traduction officielle, puisqu'il a été convenu par la DAAC¹, DRAC² et l'Inspection académique, dans un souci de cohérence éducative, que le partenaire culturel officiel du lycée Romain Rolland ne serait plus, comme c'était le cas précédemment, une entreprise privée, mais le cinéma municipal Le Luxy de la Ville d'Ivry-sur-Seine.

En effet, ce partenariat va dans le sens des orientations politiques et culturelles développées à la Ville d'Ivry sur Seine. L'objet de ce partenariat est en effet de permettre la réalisation de films produits par les élèves, encadrés par des professionnels de l'audiovisuel, faire découvrir les différents métiers du cinéma, et toutes les facettes de ce champ professionnel, et ce grâce à la subvention spécifique versée par la DRAC.

Au vu de ces éléments, je vous demande d'approuver la convention de partenariat avec le lycée Romain Rolland pour les années scolaires 2012/2013 - 2013/2014 et 2014/2015 et de solliciter une subvention auprès de la DRAC.

Les crédits en résultant seront inscrits au budget communal.

P.J. : convention

¹ DAAC : Délégation Académique des Affaires Culturelles

² DRAC : Direction Régionale des Affaires Culturelles

CULTURE

Cinéma municipal Le Luxy

Convention avec le lycée Romain Rolland

Demande de subvention auprès de la Direction Régionale des affaires culturelles

LE CONSEIL,

sur la proposition de son président de séance,

vu le code général des collectivités territoriales,

vu ses délibérations du 17 décembre 2009 approuvant la municipalisation du mode de gestion du cinéma le Luxy, à compter du 1^{er} janvier 2010 et décidant la création d'un budget annexe afférant,

vu sa délibération du 16 février 2012 adoptant le budget annexe du cinéma municipal le Luxy pour l'année 2012,

considérant que la ville d'Ivry apporte son soutien à l'accès à la culture pour tous et notamment aux projets artistiques en développement en partenariat avec l'Education Nationale,

considérant que le projet d'éducation artistique et culturelle de l'option cinéma du lycée Romain Rolland d'Ivry-sur-Seine correspond à l'un des axes thématiques développé par la politique publique culturelle de la Ville,

considérant qu'il convient de conclure une convention avec le lycée Romain Rolland d'Ivry afin de fixer les modalités de mise en œuvre de ce partenariat,

vu la convention, ci-annexée,

vu le budget communal,

DELIBERE

à l'unanimité

ARTICLE 1 : APPROUVE la convention de partenariat dans le cadre d'un enseignement artistique, option obligatoire de spécialités audiovisuelles avec le lycée Romain Rolland d'Ivry-sur-Seine pour l'années scolaires 2012/2013, 2013/2014 et 2014/2015 et AUTORISE le Maire à la signer ainsi que les avenants éventuels y afférant.

ARTICLE 2 : SOLLICITE une subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Ile-de-France et AUTORISE le Maire à faire les démarches nécessaires à l'obtention de celle-ci.

ARTICLE 3 : DIT que les crédits en résultant seront inscrits au budget communal.

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE 2 JUILLET 2012

RECU EN PREFECTURE

LE 2 JUILLET 2012

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE 2 JUILLET 2012